

By Revenu Pierre

Les Estudines Marne La Vallée Noisy-le-Grand (93)

Etudiants - RESIDE ETUDES

NUMÉRO DE DOSSIER : 6691

COORDONNÉES		
Résidence	Les Estudines Marne La Vallée 10/12 allée Louis Aragon 93160, Noisy-le-Grand	
Exploitant	RESIDE ETUDES 94-104 avenue Charles de Gaulle 92200, Neuilly-sur-Seine 01 53 23 44 44 +33 /(0)1 53 23 38 70 service.relations.proprietaires@reside- etudes.fr	
Cabinet de Syndic	LINCOLN FRANCOIS 1ER 122 rue de la Boétie 75008, Paris 01.53.23.44.64 lincolnfrancois1@lfp-syndic.fr	
Notaire programme	ETUDE CARRION 45 Boulevard De La Liberté 59000, Lille, 03.27.14.90.26 maxime.carrion@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section BV/N°146, 154	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	96 800 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	6 000 €	
Montant TVA	1 200 €	
Total TTC	98 000 €	
Frais Notaire	8 700 €	
Total acte en mains	106 700 €	
Rentabilité brute HT / HT	6.76 %	
Numéro copropriété	1128 + 1316	
Numéro d'exploitation	C309	
Type de lot	T2	
Surface	36,25 m² carrez	
Niveau / étage	3	
Balcon		
Parking	Oui n°45	
Classe énergie	С	

DONNÉES FINANCIÈRES			
Charges de copro non récupérables (annuel)	0€		
Fonds de travaux (annuel)	414 €		
Taxe foncière (2025)	935 €		
Dont TOM remboursée	0€		
COPROPRIÉTÉ			
Date de la dernière AG	19/06/2024		
Propriété des locaux d'exploitation	Exploitant		
Année de construction	1989		
DAT et livraison	20/10/1989		

DONNÉES D'EXPLOITATION		
Durée et début du bail	Tacite reconduction depuis 28/08/2023	
Loyer annuel HT	6 628 €	
Mode d'indexation	Annuelle - IRL plafonnée à 2.3%	
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu	
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605	
Classement de résidence de tourisme	non	
COMMENTAIRE		
Attention loyers non soumis à TVA. Renta présentée sur prix TTC. Loyer après indexation au 01/10/2025		

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 31/10/2025 à 17:00



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com